



des chasseurs de L'AUBE
Agée au titre de la protection de la nature

Siret : 780 336 905 00036 –APE 751 C

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE
qui s'est tenue le 22 AVRIL 2017
à la Halle Sportive et Culturelle de MESNIL SAINT PERE,**

Le Président ouvre la séance à 9 h 00.

Il souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'ordre du jour.

PERSONNALITES PRESENTES

Mr Marc SEBEYRAN	Vice-Président de la Région, représentant Mr Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional Grand Est, excusé
Mr Jean-Claude MATHIS	Député
Mr Gérard MENUET	Député, Adjoint au maire de TROYES
Mr Nicolas JUILLET	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de l'association Natura 2000, représentant Mr Philippe ADNOT, Sénateur et Président du Conseil Départemental, excusé
Mr Christian BRANLE	Conseiller Départemental et Président du PNRFO
Mr Nicolas DHUICQ	Député, Maire de Brienne le Château
Mr Pascal BRUANT	Responsable du Bureau Biodiversité à la Direction Départementale des Territoires de l'Aube
Mr Thierry MIGOUT	Chef du Service Départemental de Garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Mr Christophe URBANIAK	Fédération Régionale des Chasseurs
Mr Bruno DEGOISEY	Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers
Mr Christophe BEUDOT	Directeur du Syndicat des Propriétaires Forestiers
Mr Frédéric MIGNON	Agence Interdépartementale Aube Marne de l'O.N.F.
Mr Alain BARTH	Président de l'Association des Lieutenants de Louveterie
Mr Max MEURICE	Trésorier de la Fédération de l'Aube pour la Pêche
Mr Pierre GOUJARD	représentant le C.D.JA
Mme Patricia HERMITE	Directrice du Laboratoire Alimentaire et Vétérinaire de l'Aube
Mr Patrick JEUNOT	Commissaires aux Comptes
Mr Jean François CHAUME	représentant Madame PERROT Evelyne, Maire de Dosches
Mr Jean Marie MOREAU	Président de l'ACA 10
Mr Francis PRIGNITZ	Délégué Départemental de l'UNUCR
Mr Michel LENOIR	Président de l'Association des Piégeurs et des Gardes Particuliers Auboises
Mme Jocelyne LHERMITE	Présidente de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose"
Mr Didier LEPRINCE	Président du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube
Mr Jean-Pierre VOULMINOT	Association des Amis du Parc de la Forêt d'Orient
Mr Serge VAVON	Président de l'Arche

Madame et Messieurs les Administrateurs de la F.D.C. de l'Aube

Messieurs les Louvetiers

Madame et Messieurs les Estimateurs

Messieurs les Présidents de GIC Petit et Grand Gibier

Messieurs les anciens Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

Messieurs les Armuriers

Messieurs les Taxidermistes

Mesdames et Messieurs les Membres du Personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

La Presse Locale et Agricole

PERSONNALITES EXCUSEES

Mr Philippe ADNOT	Sénateur
Mr François BAROIN	Sénateur Maire de TROYES
Mme Isabelle DILHAC	Préfète de l'Aube
Mr Olivier CARACOTCH	Procureur de la République
Mme Nathalie FEVRE	Présidente du Tribunal de Grande Instance
Mr Jacky DESBROSSE	Président de la F.D.C. Marne, de la Fédération Régionale des Chasseurs Champagne Ardenne et de la Région Nord Est
Mr Benoît CHEVRON	Président de la F.D.C. Seine et Marne
Mr Pascal SECULA	Président de la F.D.C. Côte d'Or

Mr Olivier LECAS	Président de la F.D.C. Yonne
Mr Thomas CORVASCE	Président de la F.D.C. Haute Marne
Mme Catherine LHOTE	Directrice Régionale de l'O.N.C.F.S.
Mr Joël HOSPITAL	Président de la F.D.S.E.A., représenté par Mr Bruno GAUTHIER
Mr Thierry TOURNEBISE	Directeur Adjoint du P.N.R.F.O.
Mr Michel LENOIR	Président de l'Association des Piégeurs Audois
Mr Louis MARQUOT	Président d'Honneur de la F.D.C.A.
Mr Philippe HECHT	Ancien Directeur de la F.D.C.A.
Mr René MARIE	Ancien Président de la F.D.C.A.
Mr Michel VALETTE	Taxidermiste
Mr Éric BOURGEOIS	représentant la Société Générale
Mme Christine DROMBY	Estimatrice

MINUTE DE SILENCE

Le Président demande une minute de silence à la mémoire des chasseurs décédés au cours de l'année écoulée.

CHOIX DU MODE DE SCRUTIN

Le Président, dans un souci de simplification et de gain de temps, propose à l'Assemblée de se prononcer en faveur du vote à main levée, à l'aide de la carte adhérent, pour toutes les résolutions et décisions qu'il conviendra de prendre au cours de cette réunion.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 AVRIL 2016

A la demande du Président, **IL EST APPROUVE, SANS RESERVE ET A L'UNANIMITE.**

Une projection vidéo est présentée à l'assistance.

Intervention de Mme Valérie HENNEQUIERE

Situation des validations dans l'Aube

La procédure de simplification administrative lancée par la Fédération des chasseurs de l'Aube a été mise en place sur la saison 2004/2005, ce fut un réel succès.

Aujourd'hui, le bon de commande pour ceux qui valident encore sur papier est envoyé dans la revue du "Chasseur de l'Aube" et la validation suit sous quelques jours.

Il est important de rappeler que ce service est assuré en totalité par la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube.

Valider en quelques clics, une solution simple

Comment gagner en rapidité avec un paiement en ligne sécurisé !

Ce service fait de plus en plus d'adeptes ! Aujourd'hui 42% des permis sont validés via notre site internet.

La E. Validation est un service disponible 24h/24h. De plus, en cas de perte, la E. Validation vous permet la réimprimer autant de fois que de besoin votre document.

Le chasseur Audois

Avec une population de 306 000 habitants, le département présente 3.5% de chasseurs. Pour information, la France compte en moyenne 2% de chasseurs, ce qui confirme notre empreinte rurale.

Depuis 1981 le département a perdu près de 3 500 chasseurs (27 % de l'effectif initial).

L'âge moyen du chasseur dans l'Aube en 2016 est de 53,4 ans.

Le nombre de permis est passé sous le seuil symbolique des 10 000 depuis 2015.

Pour la campagne 2016/2017, nous avons 9.795 validations dans l'Aube, (contre 9 930 en 2015)

La baisse du nombre de nos adhérents est tendancielle, une baisse linéaire des validations de l'ordre de 1 à 1.5%.

Le renouvellement est difficile et touche l'ensemble des départements français.

Même si le petit gibier demeure l'emblème de nos plaines, la chasse du grand gibier demeure dans le Département de l'AUBE un mode de chasse important comme en témoigne le nombre de chasseurs qui prennent chaque campagne le timbre grand gibier, une moyenne de 90% de chasseurs confirme encore sur cette dernière campagne.

L'assurance chasse

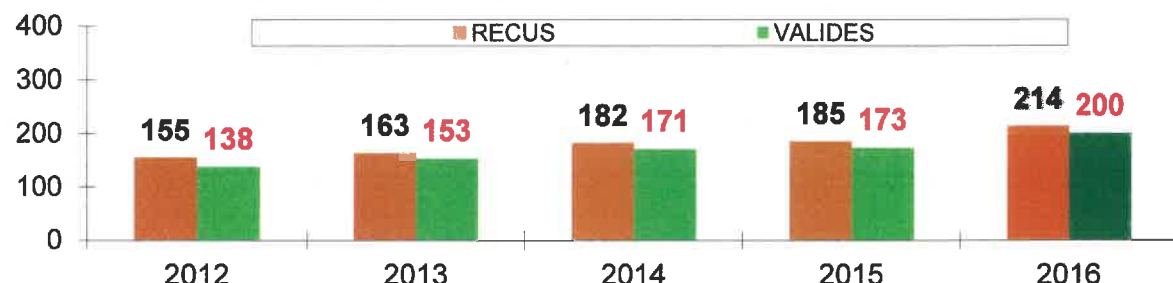
La Fédération propose aux chasseurs une assurance Chasse Responsabilité Civile au prix de 20 €. En 2016, vous avez été 41% à la souscrire.

L'examen du Permis de chasser

Depuis le 1er janvier 2014, le nouvel examen du permis de chasser est entré en vigueur.

Le taux de réussite à l'examen dans l'Aube est passé en 3 ans de 66% à 80%. Le nombre de reçus s'élève à 214 candidats. Le nombre des inscriptions est en nette progression plus 20%. Cette progression permet d'atteindre un chiffre record de validation 200 contre 173 en 2015. Ce chiffre peut être anodin mais il constitue un record pour notre département !

POUR RAPPEL, LA PREMIERE VALIDATION en faveur des nouveaux chasseurs est à 64.68 €

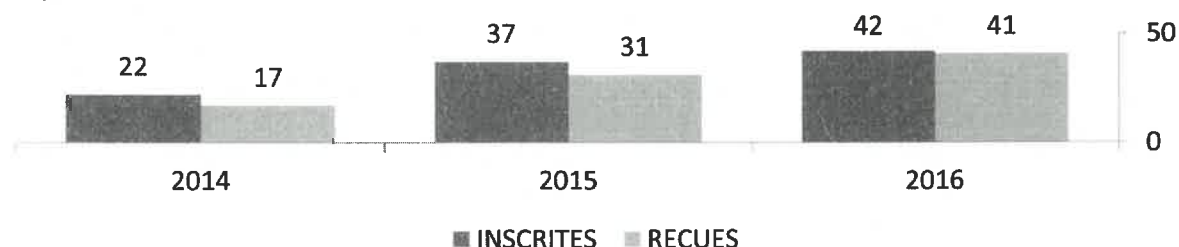


Les chiffres semblent contredire les tendances alarmistes en matière de validation. Ceci consolidé par un très bon taux de réussite à l'examen du permis de chasser. La chasse doit continuer à trouver des adeptes alors, à nous, à vous, à vous tous.....faisons PASSER LE MESSAGE, LA CHASSE est UN LOISIR PASSIONNANT 100% NATUREL

Apprenons à Recruter autrement

En 2016, 2 sessions de formations ont été proposées aux femmes, cette démarche innovante a permis de doubler notre niveau de recrutement. Nous sommes passés en deux ans de 17 chasseresses à 41 ! Avec un taux de réussite au-delà des 80%.

Nous devons continuer à promouvoir ces formations car nous avons là une opportunité d'accroître notre nombre de pratiquants.



Les Formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube

Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement aux statuts des Fédérations, la Fédération des Chasseurs de l'Aube dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs ou autres utilisateurs de la nature.

La FDC 10 a proposé 16 thèmes de formation en 2016 et accueilli 627 personnes.

Formation à la chasse accompagnée

Cette attestation permet au jeune de chasser avant l'âge de 16 ans mais aussi aux adultes en étant accompagné par un « tuteur » avec un seul fusil pour les 2. Lors de l'année 2016, 48 personnes ont été formées à la chasse accompagnée contre 52 en 2015.

Formation à la chasse à l'arc

Depuis l'arrêté ministériel de 1995, cette formation permet à tout titulaire du permis de chasser de pouvoir pratiquer ce mode de chasse très spécifique. Dans l'Aube, ce sont 70 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ACA10.

Formation sécurité

Depuis 2015, la Fédération propose aux chasseurs désireux de suivre une sensibilisation à la sécurité une formation spécifique.

On constate que le nombre d'accidents de chasse, mortels ou non, a fortement diminué depuis 15 ans. Aucune pratique sportive ne peut se vanter de présenter un risque zéro, cependant nous souffrons de l'image que donne l'utilisation d'armes à feu. La sensibilisation, la formation et l'évolution des réglementations expliquent cette baisse constante.

Formation Piéteur

La formation a agréé plus d'une quarantaine de piéteurs en 2016, aujourd'hui 218 piéteurs actifs sont déclarés dans le département de l'Aube en 2015.

Formation gardes particuliers

Les futurs gardes aborderont les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à l'exercice de leurs missions. Cette formation est obligatoire pour l'obtention de l'agrément de garde particulier.

Formation Hygiène à la venaison

La formation à l'hygiène de la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire. Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier.

Journée d'accueil des nouveaux présidents et adjudicataires

Présenter le fonctionnement de la Fédération des Chasseurs de l'Aube et faire connaître aux présidents d'associations les réelles obligations imposées par la Loi 1901 à travers leur fonctionnement ainsi que leurs responsabilités pénales et civiles. Cette formation est assurée en partenariat avec l'assurance AXA ODENT.

De nombreuses formations vous sont ainsi proposées.

Régulation des corvidés . 31 chasseurs ont été formés à cette pratique en 2016.

Connaissance et gestion de la petite faune

La bécasse des bois

Les chasseurs et l'éducation à la nature en faveur du développement durable

Connaitre nos migrateurs chassables

La caille des blés

Brevet Grand Gibier avec, l'Association départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Aube

Chasse d'été au grand gibier et renard animée par l'ADCGG 10 et l'ACA 10

L'Initiation aux premiers secours

L'ECOLE DE CHASSE DE LA PETITE ITALIE

Dans le souci de mieux intégrer les jeunes permis dans le monde de la chasse et surtout d'améliorer leur formation notamment au titre de la sécurité, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube leur propose de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en participant à une partie de chasse aux sangliers. C'est l'objectif de l'Ecole de Chasse. Depuis 2004 elle se déroule sur le site de la Petite Italie.

Que tous les bénévoles participant à ces journées soient remerciés, car la réussite de l'opération repose sur ce réseau de volontaires.

Ainsi, 8 journées Ecole ont été organisées, d'octobre à février.

Elles ont mobilisé 295 personnes dont :

- 69 jeunes chasseurs postés,
- 226 traqueurs, moniteurs ou observateurs.

Nombre de sangliers observés

- 25 sangliers en moyenne (pour 56 en 2015 (11 en 2015 et 10 en 2014)

Nombre de sangliers prélevés : 2 Sangliers Contre 11 Sangliers en 2015

POINT SUR LE PETIT GIBIER, par M. Pierre VIGNEZ et M. Christophe GALLAND

1^{ère} partie Pierre VIGNEZ

Je ne peux prendre la parole sans avoir une pensée pour Michel RIBILLY.

Envoie-toi Michel ! Nous gardons de toi un doux souvenir que rien n'effacera

Mourir c'est vivre autrement dans un ailleurs une existence, un nouveau refrain

Repose-toi le cœur en paix, notre deuil est beau, jamais on ne t'oubliera.

Après cette émotion forte, permettez-moi de reprendre le cours de notre Assemblée.

Le scénario catastrophique de 2016 pour la perdrix grise et plus largement pour le petit gibier nous a ramené à la dure réalitérien n'est gagné..., mais cette situation doit nous conforter dans nos choix et dans notre stratégie fédérale.

Tout le monde est pratiquement d'accord sur la situation du petit gibier, et plus particulièrement pour la perdrix qui n'est pas au mieux et pour cela, il convient de prendre des mesures pour conforter l'avenir de cet oiseau emblématique. Le contrat de gestion doit vous y aider et nous vous accompagnerons dans ce projet.

Depuis quelques jours, nous avons un nouveau partenaire pour nos territoires de plaine, un partenaire de poids l'entreprise Soufflet. Nous venons de recevoir gratuitement 10 ha de culture mellifère pour nos aménagements et la distribution d'un catalogue pour réduire vos coûts de fonctionnement dans vos sociétés.

Situation de la Perdrix grise, du faisan et du lièvre

Le Lièvre

L'évolution de la population de lièvre au sein du département fait l'objet d'une grande attention par la fédération des chasseurs de l'Aube. Depuis plusieurs années, la fédération utilise deux types d'indices de suivi (indice kilométrique d'abondance et l'indice ponctuel d'abondance), pour évaluer au mieux l'évolution des populations sur le département.

Grâce à une forte régulation du renard sur plusieurs territoires de l'Aube, les résultats de comptages ont montré une augmentation des effectifs.

En revanche, les années 2013 et 2016 montrent une nette diminution de la population avec des pourcentages de levrauts prélevés beaucoup plus faibles que lors des saisons 2014/2015 et 2015/2016.

Ces constats s'expliquent par des pluies importantes au printemps 2016 qui ont certainement entraîné une mortalité des levrauts plus élevée.

Associés à une augmentation des populations de renards sur le département, ces facteurs expliquent un IKA de 2.1. CONTRE 3.1 EN 2015

Je vous laisse découvrir l'évolution des comptages en projection qui marque une grande stabilité de nos populations sur 10 ans et cela malgré une diminution des effectifs sur la saison 2016, on peut espérer une nouvelle hausse des effectifs, avec ce début de printemps plutôt clément !

Par ailleurs, la poursuite du contrôle de la prédation est indispensable pour assurer un maintien des populations.

La perdrix grise

Le département a connu des niveaux de densité de l'ordre de 17 couples aux 100 hectares en 2006. Depuis, cet effectif évolue avec des variations plus ou moins drastiques.

Le nombre de jeunes par adultes est également très fluctuant et impacte directement la dynamique de nos populations. Dans les meilleures années, l'indice était en moyenne de 7 jeunes par poule d'été ; en revanche, les années 2013 et 2016 ont été particulièrement problématiques pour l'espèce.

En effet, le nombre moyen de jeunes par couple est inférieur à 1 en 2016 ! Comme pour le lièvre, ce constat s'explique par des conditions météorologiques particulièrement défavorables. Les fortes pluies au printemps ont entraîné une forte mortalité des jeunes et une grande difficulté pour les adultes d'entreprendre un recoquetage.

Le graphique tend à faire apparaître un phénomène cyclique qui prouve que rien est perdu, nous revenons à des situations vécues en 2010 -2011- 2014 et même si le nombre de couples aux 100 ha. baisse en 2017, nous devons rester mobilisés car le maintien de nos populations dépend de notre engagement

Le faisan commun

La politique fédérale ces dernières années en faveur du faisan commun par l'intermédiaire de nos conventions de gestion a permis de développer les populations de façon assez remarquable puisque nous partons à chaque fois de 0. Ces résultats font écho dans notre département car tous les ans de nouvelles communes sollicitent la FDC10 pour s'engager dans la gestion de cette espèce.

POUR L'ENSEMBLE DES ACTIONS QUE VOUS ACCOMPLISSEZ SUR VOS TERRITOIRES ET AU NOM DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AUBE JE VOUS EN REMERCIE GRACE A VOUS, NOUS POUVONS ENCORE PARLER PETIT GIBIER ET POUR LE PLUS GRAND PLAISIR DE NOUS TOUS.

2^{ème} partie Christophe Galland

En 2016, nous avons engagé de nombreuses animations et opérations pour la petite faune de nos plaines

- 10 avril, les gestionnaires Faisan de l'Aube accueillis par les chasseurs du GIC de la Sambre dans l'Aisne Programme : découverte des territoires, des aménagements et comptages faisan !
- 10 février, réunion spéciale piégeurs ! 150 piégeurs n'ayant pas renvoyé leur carnet piégeur depuis 5 ans ont été invités à la Fédération pour parler de l'avenir et relancer leurs activités ! la mobilisation des piégeurs reste primordiale pour l'avenir de la perdrix grise.
- 13 décembre, 40 gestionnaires de perdrix grise du département de l'Aube invités sur le site de St Benoist de l'ONCFS à Auffargis (78) pour parler de la perdrix grise ! Elisabeth Bro, responsable perdrix grise à l'ONCFS, a su répondre aux nombreuses questions posées sur le sujet.
- 21 octobre, démonstration d'implantation d'une bande enherbée sur un chemin avec le Sem'Obord. Le Sem'Obord est un semoir « prototype » qui permet de mieux gérer les bords de champs, les chemins étant des réserves biologiques favorables au nourrissage de jeunes oiseaux.

Dernière opération le weekend end dernier

- 15 avril, opération agrainoirs avec les porte-obus. L'agrainage de notre petite faune sédentaire de plaine reste un axe primordial pour le développement de nos populations, ainsi plus de 1 000 porte-obus seront distribués aux GIC et contrats de gestion. Cette opération en faveur de la faune sauvage est possible grâce au partenariat avec les services de la défense nationale et plus particulièrement le colonel Daniel Dourthe . Il est rappelé que chaque structure bénéficiant de cette dotation doit prendre l'engagement d'effacer toutes les inscriptions.
- Nouveau à la FDC10.
- Pour la prévention des Dégâts de lapin la FDC10 propose d'accompagner les structures cynégétiques dans la prévention de dégâts de lapin par la mise à disposition de filets de 50 mètres de long et 0.65 m de haut, le prix négocié est de 76 € ttc.

- Des tubes pour le furetage sont également disponibles à la FDC10 au prix de 8€ TTC l'unité

Bilan de la régulation

Comme vous le savez, la régulation des prédateurs par le piégeage est un élément indispensable dans la gestion du petit gibier. La réglementation contraignante ne facilite pas la tâche des passionnés et malheureusement l'évolution des prises en atteste.

Nous disposons pourtant à ce jour d'une liste d'espèces classées « nuisibles » quasiment complète et cela nous le devons à vos retours de données qui nous permettent d'élaborer un important dossier pour l'administration.

Résultats 2016

Sur les 218 piégeurs actifs (et 259 en 2015) du département nous avons :

144 fouines
413 martres
3 101 corvidés
2 752 ragondins et rats musqués
1358 renards contre 1507 en 2015

De nouvelles échéances arrivent à grand pas, début 2018 sera consacré en partie à la reconstitution du dossier 2018/2021 pour le renouvellement du classement départemental du groupe 2 (renards, mustélidés, corvidés). Le contexte auquel nous devons faire face cumule bon nombre de points de fixation sur lesquels il va falloir être vigilants. Aussi ne perdons pas de vue qu'il va falloir une fois encore que ce soit nous, chasseurs, qui argumentions notre demande auprès de l'administration et non pas nos détracteurs !

C'est pourquoi nous souhaitons vous mobiliser et attirer votre attention sur l'importance des données prédation et de leur transmission auprès de nos services. L'avenir du piégeage dépend de votre mobilisation !

Pour rappel, 1 seule fiche par espèce de prédateur, les photographies sont également les bienvenues.

Après la mise en place des outils de gestion, de l'agrainage il nous reste l'Aménagement de nos espaces naturels, aujourd'hui une centaine d'hectares de culture pour la faune sauvage et 3 km de haie.

Cela se traduit comme suit :

- La bande enherbée en 2016 : 33 hectares de bandes enherbées en Champagne Crayeuse sont financés par les chasseurs !
- Cultures mellifères en 2016 : 6 ha de jachères apicoles ont été implantés avec le Réseau Biodiversité pour les abeilles !
- Plantations sous les pylônes RTE en 2016 : nous sommes à 33 pylônes implantés
- Culture à gibier 53 hectares implantés en 2016 dans l'Aube
- Plantations de haies en 2016 : c'est 2,9 km de haies plantées dans notre département

Qui aujourd'hui dans l'Aube peut faire mieux pour la biodiversité ? Nous sommes les seuls à pouvoir brandir ces résultats en partenariat avec le monde agricole. La Chasse est plus que jamais l'écologie qui agit !

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015/2016 PAR MR BRUNO TABARE, TRESORIER

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 884 040 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 553 392 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/11/2016 par les dirigeants et validés par le Conseil d'Administration.

1- Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait marquant significatif d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2- Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du Commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

2.2 Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des Immobilisations Incorporelles et Corporelles :

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la Fédération a considéré que seuls les immeubles étaient à soumettre à l'approche par composants.

Pour le siège social, les composants retenus sont :

- La structure amortie sur 50 ans,
- Le chauffage amorti sur 20 ans,
- L'électricité amortie sur 20 ans
- La peinture amortie sur 10 ans.

Pour le bâtiment du terrain du permis de chasser, les composants retenus sont :

- La structure amortie sur 25 ans,
- Les menuiseries amorties sur 15 ans,
- L'électricité amortie sur 15 ans,
- La couverture amortie sur 15 ans,
- Le carrelage amorti sur 15 ans,
- La plomberie / sanitaire amortie sur 15 ans.

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la Fédération a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.2.2 Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire.

TYPE	DUREE
------	-------

Logiciels Informatiques	de 03 à 04 ans
Brevets	néant
Agencements, aménagements des terrains	de 08 à 10 ans
Constructions	de 08 à 50 ans
Agencement des constructions	de 08 à 10 ans
Matériels et outillages, matériels audiovisuels et autres	de 03 à 08 ans
Agencements, aménagements, installations	néant
Matériel de transport	03 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 08 ans
Mobilier	08 ans
Collections	non amortissables

2.2.3 Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'Association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après :

- minimum légal de la convention collective nationale des structures associatives cynégétiques,
- augmentation annuelle des salaires : 2 % constant,
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 0.45 % (inflation comprise),
- âge de départ à la retraite : 62 ans,
- taux de rotation retenu : faible,
- taux de charges patronales : 59 % pour la catégorie "non cadres", et 65 % pour la catégorie "cadres",
- départ à l'initiative du salarié,
- table de mortalité appliquée : table réglementaire TV 88/90,
- méthode de calcul retenue : méthode rétrospective prorata temporis.

La provision, ainsi calculée, s'élève à la somme de 276 684 Euros.

2.3 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La Loi n° 2000-698 du 26 Juillet 2000 a modifié la présentation des comptes annuels des fédérations départementales. Elle impose à compter du 01 Juillet 2001 une sectorisation des comptabilités des fédérations, à savoir :

- une comptabilité autonome du "Service Général",
- une comptabilité autonome du "Service Prévention et Indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers",
- éventuellement une comptabilité autonome du "Service Elevage".

Ces modifications ont bien entendu des impacts sur la présentation des comptes annuels au 30 Juin 2016.

1- en ce qui concerne la présentation des comptes annuels :

les comptes annuels qui sont établis au 30 Juin 2016 proviennent de la "consolidation" des comptes annuels issus de chaque comptabilité autonome décrite ci-dessus après élimination des comptes de liaison entre lesdites comptabilités.

2 – en ce qui concerne le résultat :

les charges du service "Dégâts" sont composées :

- des indemnités versées pour les dégâts,
- des vacations et des frais de déplacements des estimateurs,
- des charges liées à la protection des cultures,
- des charges de structure liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées en fonction de clés de répartition validées par le Conseil d'Administration le 22 Novembre 2007,
- des charges de personnel liées au fonctionnement du "Service Dégâts" affectées au temps passé par chaque individu à ce service ; affectation validée par le Conseil d'Administration le 22 Novembre 2007.

les produits du service "Dégâts" sont composés :

- des ventes de timbres grand gibier,
- des ventes de dispositifs de marquage,
- des subventions,
- des produits financiers.

Il est fait application du décret n° 2013-1221 du 23 Décembre 2013 pour le calcul de l'indemnisation des dégâts.

Le projet associatif "saisie et exploitation SIG" n'a pas vu de réalisations totales ou partielles au cours de l'exercice.

SERVICE GENERAL

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 681 664 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 508 €.

Les grandes masses du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

• Produits d'exploitation au 30/06/2016		1 202 968 €
au lieu de 1 200 882 € au 30/06/2015		
(Cotisations, subventions, timbres fédéraux, autres)		
➤ Ventes de marchandises	12 372 €	
▪ Subvention "Guichet Unique"	38 220 €	
▪ Timbre fédéral	783 755 €	
▪ Cotisations obligatoires	200 126 €	
▪ Produits financiers au 30/06/2016		13 638 €
(produits nets sur cessions)	au lieu de 17 678 € au 30/06/2015	
• Produits exceptionnels au 30/06/2016		3 176 €
(sur opérations de gestion et en capital)	au lieu de 23 513 € au 30/06/2015	
• Charges d'exploitation au 30/06/2016		1 207 456 €
(Achats de marchandises, services extérieurs, salaires et charges, impôts, subventions accordées, dotations aux amortissements et provisions)	au lieu de 1 183 907 € au 30/06/2015	
▪ Achats (Eau, électricité, carburants, fournitures d'entretien et de bureau, agrainoirs, cultures à gibier, documentations)	83 693 €	
▪ Services extérieurs (locations, entretien et réparations matériels et véhicules, assurances)	110 037 €	
▪ Autres services extérieurs (Personnel Intérimaire, honoraires, téléphones, affranchissements, cotisations F.N.C. et autres)	227 304 €	
▪ Impôts et Taxes (Taxes sur les salaires, taxes foncières...)	30 068 €	
▪ Charges de Personnels (Salaires et charges)	471 303 €	

▪ Autres charges de gestion courante (Subventions accordées et autres charges)		165 583 €	
▪ Dotations aux amortissements et provisions		119 469 €	
• Charges financières au 30/06/2016 (Intérêts sur emprunt et autres)	au lieu de	2 067 € au 30/06/2015	1 122 €
• Charges exceptionnelles au 30/06/2016 (sur opérations de gestion et en capital)	au lieu de	7 622 € au 30/06/2015	1 077 €

Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Général" ont été :

- L'augmentation du prix du timbre fédéral à 76 €.
- Maintien de frais de dossier sur la validation du permis de chasser, soit 2 € à 3 € et de 2 € pour la e-validation.
- Le maintien de la cotisation territoriale obligatoire "bois et plaine" à 0.40 € par hectare. Cette cotisation est due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion.
- Vente à prix coûtant des agrainoirs.

SERVICE "DEGÂTS DE GIBIER"

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 635 361 €

Le résultat net comptable est un excédent de 551 884 €

Les grandes masses du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

▪ Produits d'exploitation au 30/06/2016 (Ventes de marchandises, bracelets plan de chasse et sangliers, subvention)	au lieu de	1 478 057 € au 30/06/2015	1 495 653 €
▪ Participation territoriale		251 665 €	
▪ Plan de chasse et taxes		575 370 €	
▪ Bracelets Sangliers		385 553 €	
▪ Timbre grand gibier		134 085 €	
▪ Coût matériel des bracelets		53 442 €	
▪ Subvention (Quote-part FNC s/ timbre Grand Gibier National)		89 157 €	
▪ Produits financiers au 30/06/2016 (Produits nets sur cessions)	au lieu de	22 938 € au 30/06/2015	20 232 €
▪ Produits exceptionnels au 30/06/2016 (sur opérations de gestion et en capital)	au lieu de	6 135 € au 30/06/2015	41 €
▪ Charges d'exploitation au 30/06/2016 (Achats de marchandises, services extérieurs, salaires et charges, Impôts, subventions accordées, dotations aux amortissements, et provisions, et indemnisation des dégâts)	au lieu de	951 786 € au 30/06/2015	964 043 €
▪ Indemnisation Dégâts de grands gibiers		394 993 €	
▪ Achats (Eau, électricité, carburants, fournitures d'entretien et de bureaux, plan de chasse, sel gemme, matériels clôtures, désherbants)		159 312 €	
▪ Services extérieurs (locations, entretien et réparations matériels et véhicules, assurances)		30 114 €	
▪ Autres services extérieurs (Honoraires, téléphones, affranchissements, cotisations)		70 064 €	
▪ Impôts et taxes (Taxes sur les salaires, taxes foncières)		13 470 €	
▪ Charges de personnels (salaires et charges)		225 099 €	
▪ Autres charges de gestion courante (Subventions Jachères + GIC et autres charges)		37 060 €	
▪ Dotations aux amortissements et provisions		33 931 €	
▪ Charges financières au 30/06/2016			0 €
	au lieu de	0 € au 30/06/2015	
▪ Charges exceptionnelles au 30/06/2016 (sur opérations de gestion et en capital)	au lieu de	3 € au 30/06/2015	0 €

Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Dégâts de Gibier" ont été :

- Le maintien du prix du timbre départemental Grand Gibier à 15 €.
- Le maintien du prix des bracelets "Sanglier" :

Bracelet "Sanglier" hors Structure = 40 €

Bracelet "Sanglier" Structure = 30 €

- Le maintien du prix des bracelets "Plan de chasse" :

Bracelet "Chevreuil" = 30 €

Bracelet "Cerf" = 380 €

Bracelet "Biche"	=	240 €
Bracelet "Daguet"	=	300 €
Bracelet "Faon"	=	180 €

- Le maintien de la participation territoriale Plaine et Bois à 251 665 €.
- L'indemnisation des "Dégâts de Gibier" s'élève à 394 993 € et les vacations à 57 150 €.
- Le montant de la prévention des "Dégâts de Gibier" en matériels de clôture et en produits phytosanitaires s'élève à 114 857 €.
- Le reversement d'une quote-part avec le timbre Grand Gibier National venant de la Fédération Nationale des Chasseurs pour la somme de 89 157 €.
- Suppression des pierres de sel

CONSOLIDATION (SERVICE GENERAL + DEGÂTS DE GIBIER)

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ... 6 884 040 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 553 392 €

Les grandes masses du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

▪ Produits d'exploitation (Cotisations, subventions, timbre grand gibier départemental, bracelets plan de chasse et sangliers, autres)	au lieu de 2 678 938 € au 30/06/2015	2 698 621 €
▪ Produits financiers (Produits nets sur cessions) au lieu de 40 616 € au 30/06/2015		33 870 €
▪ Produits exceptionnels (sur opérations de gestion et en capital) Charges d'exploitations (Achats de marchandises, services extérieurs, salaires et charges, impôts, subventions accordées, dotations aux amortissements et provisions, indemnisation des dégâts)	au lieu de 29 648 € au 30/06/2015 2 171 499 € au lieu de 2 135 693 € au 30/06/2015	3 217 €
▪ Charges financières (Intérêts sur emprunt et autres) au lieu de 2 067 € au 30/06/2015		1 122 €
▪ Charges exceptionnelles (sur opérations de gestion et en capital)		1 077 €

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL RELATIFS A L'EXERCICE 2015/2016. PRESENTES PAR M. PATRICK JEUNOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES

• Rapport Général :

Opinion sur les Comptes annuels

Nous avons effectué un audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

• Rapport Spécial :

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, aucune convention mentionnée à l'article L.612-5 du Code du Commerce n'a été passée au cours de l'exercice écoulé.

TOUTES LES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIGURENT DANS LES DOSSIERS D'ASSEMBLEE ET SONT LUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL M. JEAN-MARIE FRIEDRICH

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que celle des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015 / 2016.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le maintien et le suivi du projet associatif, pour "Saisie et exploitation SIG" (22 867,36 €).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

Au 30/06/2016, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

• Réserves indisponibles (Service Général)	340 345,86 €
• Réserves pour projet associatif (Service Général)	22 867,36 €
• Réserves immobilisées (Service Général)	955 360,88 €
• Réserves immobilisées (Service Dégâts)	33 213,10 €
• Réserves Dégâts (Service Dégâts)	1 331 635,95 €
• Autres Réserves (Service Général)	1 590 137,93 €
• Résultat de l'exercice (Service Général)	1 507,89 €
• Résultat de l'exercice (Service Dégâts)	551 883,71 €
Total fonds propres	4 826 952,68 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/16, d'affecter l'excédent "Dégâts" (551 883,71 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte "Général" (1 507,89 €) sera affecté aux Autres Réserves.
- 2) pour les réserves immobilisées du "Service Dégâts" de les affecter aux Réserves "Dégâts" du "Service Dégâts" pour la somme de 4 401,48 € et pour les réserves immobilisées du "Service Général" de les affecter au profit des Réserves du "Service Général" pour la somme de 13 098,92 €.
- 3) pour les réserves indisponibles du "Service Général" de les solder au profit des réserves du "Service Général" pour la somme de 340 345,86 €.

Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :

• Réserves pour projet associatif (Service Général)	22 867,36 €
• Réserves immobilisées (Service Général)	942 261,96 €
• Réserves immobilisées (Service Dégâts)	28 811,62 €
• Réserves Dégâts (Service Dégâts)	1 887 921,14 €
• Autres réserves (Service Général)	1 945 090,60 €
Total fonds propres	4 826 952,68 €

APPROUVEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2017/2018, et alimentant le **Service Général** :

- | | |
|--|---------|
| ▪ Timbre Fédéral : | 77,00 € |
| ▪ Timbre Temporaire à 9 jours : | 38,00 € |
| ▪ Timbre Temporaire à 3 jours : | 19,00 € |
| ▪ Frais de dossier sur validation du permis de chasser : | 3,00 € |
| ▪ Frais de dossier sur e-validation du permis de chasser : | 2,00 € |
| ▪ Cotisation territoriale obligatoire : | |
| 0,43 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion (Minimum 35 €). | |

APPROUVEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2017/2018 et assurant le financement du **Service "Dégâts de Gibier"**, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| ▪ Timbre Grand Gibier : | 6,00 € |
| ▪ Bracelets Plan de Chasse : | |

ESPECES

Cerf	380 €
Daguet	300 €
Biche	240 €
Faon	180 €
Chevreuil	28 €

Sika	30 €
Daim	61 €
Mouflon	61 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert)	190€ / 150€ / 120 € / 90 € (gds cervidés) et 14 € pour le chevreuil

▪ **Bracelets Sanglier :**

Unités de Gestion	28 €
Hors Unité de Gestion	40 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC)	20 €

▪ **Cotisations territoriales :**

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré par secteur est la suivante.

Secteur	Cotisation à l'hectare boisé		Cotisation à l'hectare de plaine	
	Saison 2017/2018	Rappel (Saison n-1)	Saison 2017/2018	Rappel (Saison n-1)
1	0.97 €	0.97 €	0.10 €	0.11 €
2	2.36 €	2.08 €	0.24 €	0.21 €
3	1.87 €	2.08 €	0.19 €	0.23 €
44	8.03 €	8.03 €	0.80 €	0.80 €
33/4/5/6/86 et 95	0.48 €	0.50 €	0.05 €	0.05 €
55 et 7	1.54 €	1.31 €	0.15 €	0.13 €
8	1.61 €	1.81 €	0.16 €	0.18 €
9	1.15 €	1.21 €	0.11 €	0.12 €

(Minimum 35 €)

APPROUVEE A LA MAJORITE – 2 ABSTENTIONS

PRESENTATION DU BUDGET 2016 / 2017 PAR M. Jacques VIGNERON, TRESORIER

Le budget 2017/2018 couvre la période allant du 01 Juillet 2017 au 30 Juin 2018, soit une durée de 12 mois. Ce budget a été établi conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 27 Juin 2001 portant sur les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs. Les comptes de la Fédération retracent, de manière distincte, les éléments relatifs au Service Général d'une part, et ceux du Service "Dégâts de Gibier" d'autre part. **Ce budget tient compte des nouvelles clés de répartition, actées en Conseil d'Administration du 26 Janvier 2017.**

SERVICE GENERAL

Les prévisions concernant le compte "Général" s'élèvent :

en dépenses à :	1 129 398 €	
et en recettes à :	1 170 774 €	
soit un excédent prévisionnel de :		+ 41 376 €.

Les points importants pour l'élaboration de ce budget sont les suivants :

- Le maintien du prix du timbre fédéral à 77 €.
- Maintien de frais de dossier sur la validation du permis de chasser, de 3 € et de 2 € pour la e-validation.
- L'augmentation de la cotisation territoriale obligatoire "Bois et Plaine" de 0,40 € à 0,43 € par hectare. Cette cotisation est due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion.
- D'une opération "parrainage" (un chasseur invitant un chasseur qui ne chasse plus) à hauteur de 5 000 €.

SERVICE "DEGATS DE GIBIER"

Les prévisions concernant le compte "Dégâts de Gibier" s'élèvent :

en dépenses à :	1 286 894 €	
et en recettes à :	1 297 085 €	
soit un excédent prévisionnel de :		+ 10 191 €.

Quant à l'établissement de ce budget, il a été tenu compte :

- La baisse du prix du timbre départemental Grand Gibier de 8 € à 6 €.
- Le maintien du prix des bracelets "Sanglier" hors structure à 40 €
- Le maintien du prix du bracelet "Sanglier" Structure à 28 €.
- La diminution du prix du bracelet "Sanglier" (autres parcs) de 20 € à 18 €.
- Le maintien du prix des bracelets "Plan de chasse" :
 - Bracelet "Cerf" = 380 €
 - Bracelet "Cerf Sika" = 30 €
 - Bracelet "Daguet" = 300 €
 - Bracelet "Daim" = 61 €
- La diminution du prix des bracelets "Plan de chasse" :
 - Bracelet "Chevreuil" = 30 € à 28 €
 - Bracelet "Biche" = 240 € à 230 €
 - Bracelet "Faon" = 180 € à 170 €
- Le maintien de la participation territoriale plaine et bois à 250 000 €.
- L'indemnisation des "Dégâts de gibier" a été budgétisée à hauteur de 550 000 € au lieu de 600 000 € et les vacations y afférentes pour 75 000 €.
- Le montant de la prévention des "Dégâts de gibier" en matériels de clôture et en produits phytosanitaires s'élèveraient à 130 000 € au lieu de 140 000 €.
- Le reversement d'une quote-part avec le timbre Grand Gibier National venant de la Fédération Nationale des Chasseurs pour la somme de 75 000 €.

CONSOLIDATION

Le résultat net comptable prévisionnel, après consolidation des deux services, sera un bénéfice de **51 567 €**.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget 2017 / 2018 présenté par le Conseil d'Administration.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

ACTIVITES DE RECHERCHE AU SANG (Saison 2015 / 2016) par M. Francis PRIGNITZ

Les conducteurs sont au nombre de 13.

Nous avons eu 17 022 animaux prélevés et 944 recherches, soit un pourcentage de réussite de 5.54 %.

Les conducteurs ont réalisé 748 interventions. Elles se décomposent en 275 échecs, 195 contrôles de tir et 278 réussites soit 50 %, hors contrôle de tir négatif.

Cette saison, nous avons dénombré dans l'Aube :

Recherches : Sangliers	495	46 %	Réussites :	170	Echecs :	198
Chevreuils	129	59 %		63		43
Cerfs	124	56 %		45		

Modes de chasse : Affût / Approche	29 recherches	25 réussites	86 %
Battues	521 recherches	250 réussites	47 %
Collision	3 recherches	3 réussites	100 %

Poursuites : Sanglier	85	57 réussites	67 %
Chevreuril	25	21 réussites	84 %
Cerf	15	9 réussites	90 %

Blessures : Abdomen	131	125 réussites	95 %
Thorax	39	37 réussites	94 %
Pattes	111	75 réussites	67 %
Gorge	15	10 réussites	66 %
Venaison	76	21 réussites	27 %

F. PRIGNITZ présente également le bilan des activités 2016 :

- Présence au Salon Chasse Pêche au Cube,
- Epreuve multi race (7 réussites sur 12 inscrits),
- Réunion GIC,
- Stand Décathlon,
- Ecole de chasse

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2016 / 2017

OUVERTURE GENERALE : 17 SEPTEMBRE 2017 - FERMETURE GENERALE : 28 FEVRIER 2018

HORAIRES DE CHASSE : de 8 h 30 à 17 h 30

<u>OUVERTURES SPECIFIQUES</u>	<u>FERMETURES SPECIFIQUES</u>
GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS : Canards de Surface..... 01/08/2017 Autres canards – Rallidés – Foulques..... 15/08/2017 Oies – Limicoles..... 30/08/2017 Caille des blés (1)..... Tourterelle des bois (1) } 06/08/2017 Turdidés Pigeon ramier, Colombin et Biset } 17/09/2017 Bécasse – Alouette des Champs..	Colvert..... 31/01/2018 Fuligule milouin – Vanneau huppé..... 20/02/2018 Oie cendrée – chipeau – sarcelle d'hiver – Sarcelle d'été – foulque – garrot à œil d'or – huîtrier pie – pluvier doré – ... 20/02/2018 chevaliers – barge à queue noire – alouette des champs – grives Autres espèces de gibier d'eau et..... 28/02/2018 d'oiseaux de passage
LAPIN DE GARENNE 15/08/2016 18/09/2016 01/03/2017 PERDRIX GRISE(2)..... 17/09/2017 PERDRIX ROUGE (hors Vignoble) 17/09/2017 PERDRIX ROUGE (Vignoble)..... 01/10/2017 LIEVRE : ..(3)..... 01/10/2017 LAPIN : 15/08/2017 17/09/2017 01/03/2018 FAISAN : 17/09/2017	17 SEPTEMBRE 2016 (sur déclaration) 28 FEVRIER 2017 31 MARS 2017 (sur déclaration) 23 SEPTEMBRE 2013 → Zone SUD 07/10/2017 (3 jours) 31 JANVIER 2018 (hors Vignoble) 1 seul jour (Vignoble) 25 NOVEMBRE 2017 (8 jours) 16 SEPTEMBRE 2017 (sur déclaration) 28 FEVRIER 2018 31 MARS 2018 (sur déclaration) 31 JANVIER 2018
SANGLIER EN BATTUE (4)..... 15/08/2017 CHEVREUIL EN BATTUE (5)..... 17/09/2017 CERF EN BATTUE (5)..... AUTRES ESPECES DE GRAND GIBIER ... } 14/10/2016 soumises à plan de chasse	} 28 FEVRIER 2018 avec possibilité de tir à l'approche sur autorisation individuelle
SECTEUR DU VIGNOBLE - BARSEQUANAIS/ESSOYES : En raison des vendanges, l'ouverture générale est reportée au 01 OCTOBRE 2017 Quant au nombre de jours de chasse autorisés pour le lièvre et la perdrix grise, il est le même que pour le reste du département.	

- 1) **CAILLE DES BLES** : Avant l'ouverture générale, dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Perdrix Grise **ATTENTION** ! Les lâchers de caille japonaise (à sourcil noir) ainsi que leur tir sont interdits. **TOURTERELLE DES BOIS** uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme, et à plus de 300 m de tout bâtiment.
- 2) **PERDRIX GRISE** : Pour les structures en Plan de Gestion Cynégétique ou Contrats de gestion avec chien d'arrêt, leveur ou rapporteur jusqu'au 17 Septembre et Fermeture le 25 Novembre 2017 (10 jours – PGC et Contrat de Gestion).
- 3) **LIEVRE** : Pour les structures en Plan de chasse ou Plan de Gestion Cynégétique : Fermeture le 25 Novembre 2017 (8 jours).
POUR LIEVRE ET PERDRIX GRISE : Chasse uniquement le dimanche. **Les jours fériés ne sont pas assimilés aux dimanches.**
- 4) **OUVERTURE ANTICIPEE DU SANGLIER à compter du 15 AOUT 2017**
En dehors des PGC, pour prévenir les dégâts aux cultures, occasionnés notamment par des animaux cantonnés en plaine ou dans les boqueteaux, la chasse du Sanglier est autorisée **tous les jours de la semaine**.

Dans les PGC, la chasse est limitée aux **Samedis, Dimanches, Lundi et jours fériés. ATTENTION :**
Du 15 AOUT 2017 au 16 SEPTEMBRE 2017 : Chasse en battue organisée avec un minimum de 5 fusils.

- 5) **SANGLIER ET GRAND GIBIER soumis au plan de chasse en battue :** Chasse les **Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés.**

CHASSE DU GRAND GIBIER A L'APPROCHE OU A L'AFFÛT sur autorisation, et conformément à l'arrêté préfectoral, relatif à la chasse à l'affût et à l'approche

CHEVREUIL et SANGLIER : à compter du 1 ^{er} JUIN	} 2017 Jusqu'au 28 FEVRIER 2018
CERF : à compter du 01 SEPTEMBRE 2017	

CHANGEMENT DE JOUR DE CHASSE : Possible pour le grand gibier, le lièvre et la perdrix sur déclaration à la F.D.C.A. avant le 1er SEPTEMBRE, dernier délai. Seuls les territoires d'au moins 40 ha d'un seul tenant peuvent y prétendre.

A l'issue de la présentation des projets d'ouverture et de fermeture de la chasse, une convention avec RTE est signée.

Mr Eric Guy, Directeur Champagne Morvan et Mr Claude MERCUZOT renouvellent leur partenariat.

Le but est d'étendre les aménagements de pylônes et ainsi favoriser la biodiversité. (A noter que 105 000 km de lignes électriques existent). Leur engagement est poursuivi dans une gestion durable et raisonnée des terrains sous les lignes à haute tension et ainsi favoriser le développement de la faune et de la flore sauvage.

Mr Denormandie soulève le problème du Parc Naturel de la Forêt d'Orient.

REMISE DE MEDAILLES

Les médailles fédérales sont décernées à :

NIEPS Michel

VIGNERON Jacques

Les récipiendaires sont salués personnellement par les Trompes "LES ECHOS DE LA HAUTE SEINE" qui sonnent "les honneurs".

Comme chaque année, la Fédération remet un chèque à Madame LHERMITTE Présidente de l'association départementale, au profit de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose". Elle précise que cela fait plus de 15 ans que cette collaboration unique en France perdure et remercie le président Louis Marquot et Philippe Hecht, Directeur, initiateurs de cette collecte de douilles de carabine. Au nom de toutes les familles des malades elle les remercie chaleureusement.

DIVERSES INTERVENTIONS :

M. GERARD MENUET : Il souligne un point sur la loi Biodiversité, celle-ci a mûri sur plusieurs années, il y a eu plus de 6 000 amendements déposés. A l'origine, cette loi c'était de prendre les 70 millions des chasseurs pour les mettre dans une grande agence au niveau national.

Il note également une bonne relation entre agriculteurs et chasseurs. Il souhaiterait également une meilleure entente au niveau des lois, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. NICOLAS DHUICQ : Le combat idéologique est devant nous. Il appuie sur la consommation de viande. Il faut défendre l'aménagement du territoire, et savoir que pour se nourrir, il faut élever, et chasser les espèces. Encore trop de gens pensent que le lait est en brique et que les poissons nagent déjà en carrés panés....

M. CHRISTIAN DENORMANDIE : Il aborde le sujet de l'indemnisation de Dégâts de gibier. Il trouve anormal que ce soit les chiffres de la déclaration provisoire qui entraînent (ou non) la déclaration abusive. A son sens, il est très difficile d'estimer un rendement à l'automne, ainsi qu'une perte de récolte.

M. MARC SEBEYRAN : Tout d'abord, il salue les représentants politiques présents, et précise qu'il est fier de représenter PHILIPPE RICHERT. En son nom, il transmet un message de félicitation pour la bonne tenue de cette fédération et son soutien.

Il souligne qu'une Fédération départementale des chasseurs est un syndicat, mais aussi une association.

Avec la force de son bénévolat, il faut souligner cette convivialité qui fait honneur.

Il y est joué un rôle multiple : protecteur de la faune sauvage, régulateur, aménageur de l'espace rural, éducatif, formation, défense de l'environnement.

Il est également frappé par le nombre de partenariats noués, entre autre le parc éolien

Ce travail résume tout le travail de l'équipe fédérale ; vous êtes cependant révoltés par les mesures administratives.

Un état des lieux de la Région Grand Est : Il y a 84 000 Chasseurs, dont 15 000 en Alsace – 30 000 en Lorraine et 43 000 dans l'ex. Champagne Ardenne.

La chasse est une tradition historique ancrée sur le territoire. De plus elle représente un poids économique d'environ 330 millions de Chiffre d'affaires.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. JEAN-CLAUDE MATHIS

Il précise que c'est beaucoup d'honneur pour lui de clôturer cette assemblée, et nous remercier de l'avoir invité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 00, après avoir convié l'assistance au vin d'honneur, servi dans le hall, ainsi qu'au déjeuner pour ceux qui l'avaient réservé. Il donne rendez-vous à tous à la Porte Ouverte de la F.D.C.A. qui aura lieu en Juin prochain.

Le Président de la F.D.C.A.,

Claude MERCUZOT

Le Secrétaire Général de la F.D.C.A.,

Jean-Marie FRIEDRICH